

Votre ou vos établissements sont assujettis à la CVAE et vous avez l'obligation de produire le formulaire Cerfa n° 1330 ?

Dans ce cas, cette année, en plus du **Cerfa n° 1330**, il faudra également renseigner ces informations dans votre DSN d'avril que vous allez déposer en mai (**bloc 42 - Affectation Fiscale**).

- **Important ! Vous devez impérativement continuer à fournir le formulaire Cerfa n° 1330** (en plus des informations transmises dans la DSN : marche en double).
- Les règles actuelles visées pour remplir le document Cerfa n° 1330 demeurent pleinement applicables pour le renseignement des rubriques CVAE au niveau du bloc **Affectation fiscale - S21.G00.42**.

Dans la DSN, le **bloc 42 - Affectation fiscale**, correspond à un établissement (ou à un lieu d'emploi) porté sur le formulaire Cerfa n°1330.

Il est porté sur le formulaire Cerfa n°1330 dans le tableau « A. Liste des établissements de l'entreprise » et/ou « B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise ».

Dans le Cerfa 1330, il est indiqué « Toutefois, les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.), considérées comme étant mono-établissement, sont dispensées de l'obligation de déclarer leurs effectifs salariés. ». Dans ce cas, aucune information supplémentaire n'est à renseigner en DSN.

## 1. PROCÉDURE

1. Munissez-vous du formulaire Cerfa n° 1330 rempli.
2. Ouvrez la DSN du mois d'avril des établissements assujettis à la CVAE.
3. Positionnez-vous dans l'onglet **Etablissement**.
4. Utilisez l'ascenseur si nécessaire et positionnez-vous sur le **bloc 42 - Affectation fiscale**.

### S21.G00.42 - Affectation fiscale

Ajouter Supprimer

Affectation fiscale n°1 :

- 1. S21.G00.42.001 - NIC fiscal
- 2. S21.G00.42.003 - Effectif
- 3. S21.G00.42.004 - Code I...
- 4. S21.G00.42.005 - Type ...
- 5. S21.G00.42.006 - Millésime

Vous devez alimenter les rubriques suivantes :

1. NIC Fiscale - S21.G00.42.001
2. Effectif - S21.G00.42.003
3. Code Insee Commune - S21.G00.42.004
4. Type de personnel - S21.G00.42.005, 2 choix :
  - 01 - Effectifs employés par l'établissement exerçant leur activité dans un établissement de l'entreprise.
  - 02 - Autres situations : Effectifs employés par l'établissement exerçant leur activité dans une entreprise tierce ou dans un lieu du type chantier.
5. Millésime - S21.G00.42.006.
  - En 2017, la DSN d'avril déposée en mai portera sur les effectifs déclarés au titre de 2016.

## 2. RAPPEL

Chaque mois, vous devez déclarer pour chacun de vos établissements si vous êtes assujetti à la CVAE. Pour cela, il est nécessaire d'aller dans les préférences DS :

Paramétrage des déclarations

Paramétrage avancé

Outils de contrôle

Entreprise

Période de référence CVAE

Code	Raison sociale	Nb jours / an	Mensuelle	Echéances	Mixte	Fractions	Fractions	Assujetti CVAE
1	Etablissement Paris Sect Privé Reg General	218	Normal	Mixte				<input checked="" type="checkbox"/>
2	Etablissement Bordeaux	218	Normal	UneSeule				<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etablissement Dijon Regime Mixte	218	Normal	UneSeule				<input checked="" type="checkbox"/>
4	Office Notarial	218	Normal	UneSeule				<input type="checkbox"/>
5	Etablissement Reims Sect Privé Reg Agricole	218	Normal	UneSeule				<input type="checkbox"/>
6	Cabinet Avocat	218	Normal	UneSeule				<input type="checkbox"/>
7	Etablissement Paris Secteur Public	218	NePasDeclarer	UneSeule				<input type="checkbox"/>
8	Etablissement Paris IEG	218	NePasDeclarer	UneSeule				<input type="checkbox"/>

Si vous êtes assujetti

1. Vous devez indiquer la période de référence CVAE dans les préférences DS.
2. Vous devez indiquer que votre ou vos établissement(s) sont assujettis en cochant la boîte à cocher ci-dessous.

Si vous n'êtes pas assujetti

Vous n'avez aucun paramétrage à effectuer.